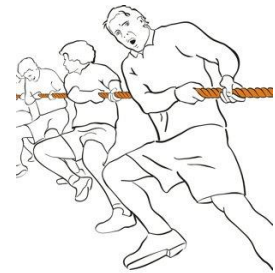


RENCONTRE MULTI-ACTIVITES, HANDI/VALIDES, SPORT POUR TOUS



Jeudi 20 Septembre 2018

Salle Communautaire André BERBEY
Rue de la perche à l'oiseau

21250 Seurre

OFFICE DEPARTEMENTAL DU SPORT DE LA COTE D'OR Maison des Associations, 2 rue des Corroyeurs, Boite RR6. 21000 DIJON

Président de l'ODS 21 : M. Dominique BENEY, 21 rue St Symphorien BP 80112 21703 NUIITS SAINT GEORGES CEDEX.

Tél/fax : 09 67 20 32 89. Tél port : 07 84 18 52 39. courriel : ods21@orange.fr

Dijon, le 18/06/2018

Objet : Rencontre « Multi-activités, Handi/Valides, Sport pour Tous »
Mesdames, Messieurs, les Directeurs d'Établissements Spécialisés ou Présidents
d'Associations du Sport Adapté et du Handisport.

L'Office Départemental du Sport, en collaboration avec la Municipalité de Seurre,
l'OSCS de Seurre et les clubs sportifs de l'OSCS, organisent **une Rencontre Multi-
activités, Handi/valides , Sport pour Tous** :

Jeudi 20 Septembre 2018, de 9h00 à 15h30

**Salle Communautaire André BERBEY
Rue de la perche à l'oiseau**

A Seurre (21250)

Afin de permettre une bonne organisation, vous trouverez ci-joint la fiche d'inscription
de la rencontre à retourner à l'Office Départemental du Sport **21****impérativement avant
le 15 Septembre 2018** par mail ods21@orange.fr ou par courrier à l'adresse
suivante :

***ODS 21, Maison des Associations
2 rue des Corroyeurs, boîte RR6,
21000 Dijon***

Pour tous renseignements, vous pouvez joindre les membres de l'ODS 21 Ou
prendre contact avec M. Dominique BENEY, président de l'Office Départemental du
Sport 21 au 07 84 18 52 39 et 09 67 20 32 89 ou par Email : ods21@orange.fr

En espérant vous compter, parmi nous, lors de cette rencontre, veuillez agréer,
Mesdames, Messieurs, nos salutations cordiales sportives.

M. Dominique BENEY
Président de l'Office Départemental
du Sport 21
Administrateur Fédéral de Bourgogne à la
FNOMS



1) ORGANISATION:

Cette rencontre « Multi-activités, Handi/Valides, Sport pour Tous » est organisée par la L'Office Départemental du Sport 21 en collaboration la Municipalité de Seurre, avec l'OSCS de Seurre et les clubs sportifs de l'OSCS.

2) DATE ET HORAIRES:

Elle aura lieu le **Jeudi 20 Septembre 2018** selon les horaires suivants:

- 9h 00 : Accueil des participants, vérification des licences et des certificats médicaux, règlement des frais d'inscription
- 10h00 : Début des épreuves
- 12h00 : Repas tiré du sac (pris en commun)
- 13h30 : Reprise des épreuves
- 15h30 : Fin des épreuves
- 15h15 à 15/30 : Remise des récompenses, goûter pour les participants

3) LIEU:

Salle Communautaire André BERBEY- 21250 SEURRE

Plan en bas de la demande

4 PUBLIC CONCERNE

La manifestation est ouverte à toute personne en situation de handicap mentale et/ou psychique (adultes, adolescents et enfants) ne pouvant accéder au secteur compétitif (Foyer de Vie, Foyer Occupationnel, IME, MAS, FAM...). Les personnes en situation de handicap physique ou sensoriel seront les bienvenues

5 ACTIVITES :

Cette rencontre se déroulera sous la forme d'une douzaine **d'épreuves ludiques** autour de plusieurs activités : Activités Sportives de Loisir en lien avec les clubs locaux, Activités Motrices (tir à la corde, Toile parachute, jeu de lancer, jeu d'adresse...)

6 TENUE VESTIMENTAIRE:

Les associations ou établissements s'assureront que les participants soient en tenue de sport.

7 REPAS :

Le repas, **tiré du sac**, sera pris en commun dans la salle communautaire André BERBEY de SEURRE, dans un esprit de convivialité.

8 RESPONSABLE GENERAL et LOGISTIQUE, CO-CONTRACTANT:

Dominique BENEY
Réfèrent Nationale Handicap « Handisport » et
Administrateur Fédéral de Bourgogne à la FNOMS
Vice/Pt Délégué et réfèrent Handicap à l'ORS BFC
Président de l'Office Départemental du Sport 21
09-67-20-32-89 ou 07 84 18 52 39

9 RESPONSABLE LOGISTIQUE :

Mme BENEY Françoise, trésorière Générale Adjointe, responsable de la logistique
Et de l'accueil

10) Responsable de la remise des lots:

M. Jean Claude BONVALOT, Trésorier Général

11) EQUIPE MEDICALE:

Une équipe médicale assurera le suivi des sportifs sur place.
Les associations ou établissements s'engagent à présenter au représentant de l'équipe médicale présent à la manifestation les enveloppes cachetées contenant les renseignements médicaux (fiche fournie en Annexe 1) indispensables en cas d'intervention.